

Image not found or type unknown



ouverture d'un bar à chicha

Par **barachica**, le **27/04/2012** à **10:50**

Bonjour,

Je voudrais ouvrir un bar à chicha, je souhaite me renseigné pour la législation et surtout savoir si l'acquisition d'un dispositif d'extraction d'air par ventilation mécanique, le respect de l'emplacement fumeur ne dépassant pas les 20% de la superficie total (35m² maximum) et la licence me permet d'entreprendre cette activité.

Sur ce, merci d'avance pour votre réponse, je compte sur vous. Cordialement.